

3- Convention pour la liquidation du Syndicat Intercommunal des Collèges du Secteur Scolaire de VILLEFRANCHE (SICSV) : délibération n°2023-18 :

M. Bétant demande à prendre la parole et rappelle que lors du conseil du 7 mars, il était intervenu pour indiquer que compte-tenu du peu d'activités du syndicat des collèges il lui apparaissait pertinent de vouloir le dissoudre. Par contre, cette dissolution n'ayant pour objectif que de permettre la construction d'un nouveau collège sur l'emplacement actuel du collège Utrillo (ce qui est une aberration tant écologique, qu'économique, qu'humaine et qu'en terme de transports) il voterait contre. Avec 12 voix contre, le conseil avait alors majoritairement voté contre cette dissolution.

Malgré tout, seulement 3 communes sur les 11 regroupées dans ce syndicat ayant ensuite voté contre la dissolution de ce syndicat, une nouvelle délibération invite les élus à voter pour la convention de dissolution. Après avoir de nouveau indiqué sa position vis-à-vis de ce nouveau collège, avoir signalé que cette convention indiquait qu'une seule commune avait voté contre la dissolution du syndicat (Cogny n'y est même pas citée !) et avoir regretté, une nouvelle fois, le manque d'anticipation du Département, M. Bétant indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire expose que le Syndicat intercommunal des collèges a aujourd'hui pour unique objet la gestion d'un ensemble de biens situés aux abords du Collège Maurice Utrillo sur le territoire de Limas : gymnase et terrains de sports.

Le maintien d'une structure intercommunale pour la gestion d'un unique ensemble de biens n'apparaît ni opportun, ni pertinent au regard de l'importance des travaux de mise aux normes nécessaires sur le gymnase.

La Dissolution du Syndicat Intercommunal est donc soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 4 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions, autorise M. le Maire à effectuer les formalités afférentes à cette décision et notamment à signer la convention pour la liquidation du SICSV.

4- Tarifs services périscolaires « Année scolaire 2023/2024 » délibération n°2023-19 :

En vue de la rentrée scolaire 2023/2024, il convient au Conseil Municipal de réfléchir sur les tarifs des services périscolaires.

Suite à une étude des coûts de gestion du restaurant scolaire et pour tenir compte des hausses de matières premières et de l'électricité il est proposé de revaloriser le tarif du repas de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,20€ à compter du 01/09/2023 et de maintenir les tarifs suivants :

- 5,00 € par repas occasionnel
- Garderie du Matin : 1€/enfant/garderie
- Garderie du Soir : 1,50€/enfant/garderie
- Garderie Exceptionnelle : 3,00€

Le règlement définissant les conditions et modalités d'organisation des services périscolaires est reconduit pour la prochaine rentrée scolaire.

5- Déontologie des Elus Locaux : délibération n°2023-20 :

Un décret fixant les modalités et conditions de désignation des référents déontologiques des élus locaux est paru. Les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} Juin 2023.

Le CDG69 informe les élus de sa décision de création d'une mission « Référent de l'Elu local ». Il s'agit d'un interlocuteur qui peut apporter tout conseil utile aux élus des collectivités dans le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élus local.

Le CDG69 propose aux collectivités affiliées, sans coût supplémentaire, d'adhérer à la mission de référent déontologie de l'élus local et de confier cette mission à Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour l'assurer.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion définissant les modalités d'exercice de la mission et autorise M. le Maire à la signer avec le CDG69.

6- Convention d'application du PPGDID final de la CAVBS (délibération n°2023-21) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGDID). La mise en œuvre de ce PPGDID se traduit par deux conventions entre la CAVBS et les organismes bailleurs, l'Etat l'Action Logement et d'autres personnes morales (SIAD) et la gestion partagée de la demande de logements sociaux. Il est proposé de fusionner ces deux conventions et de proposer à la signature des partenaires une convention unique rassemblant les missions du SIAD et de la gestion partagée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet de convention contenant les modalités de mise en œuvre de la gestion partagée de la demande, les engagements des partenaires notamment en matière d'accès à la donnée ainsi que le financement du dispositif.

Le Conseil approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.

7- Actualités du Jumelage :

Mme Francine KHEMDOUDI relate la dernière réunion du 24 mars 2023 du Comité de jumelage au cours de laquelle la dissolution de l'association a été prononcée. En effet, le bureau reposant sur peu de personnes il a été convenu d'un commun accord avec Mont Saint-Guibert de le dissoudre sans pour autant compromettre le jumelage.

C'est pourquoi, elle explique être allée en Belgique pour fêter les 900 ans de Mont Saint-Guibert et que durant les festivités elle a rencontré le Bourgmestre qui a décidé de venir à Cogny. M. le Maire de Cogny et d'anciens membres du Comité de Jumelage l'ont reçu en mairie le 7 Juin, ainsi qu'un groupe de motards Guibertins qui ont séjourné deux jours à Cogny. Monsieur le Bourgmestre de Mont Saint-Guibert, Julien BREUER, a fait la connaissance de Monsieur le Maire et de notre village. Un excellent contact s'est établi et des projets de rencontres ont été avancées. Notre jumelage est ainsi pérennisé et ancré de façon durable.

Des photos du déplacement en Belgique et de la venue du Bourgmestre ont été projetées à l'ensemble du Conseil.

8 – Rapports commissions communales :

- **Communication** : M. Benjamin MOUTET indique au Conseil que le prochain « Fil'infos » est en cours de préparation. Il devrait être distribué la semaine du 14 Juillet.
Un planning a été élaboré : la prochaine réunion est fixée le 5/09/2023

Site internet : le nouveau site devrait être mis en ligne à partir du 1^{er} Juillet 2023.

- **Urbanisme** : M. Benjamin MOUTET informe le Conseil des demandes ci-dessous :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :

- *L'installation d'un abri de jardin en bois : 378, Route du Manoir*
- *L'installation d'un abri de jardin et d'une pergola bioclimatique : 8, Route de la Serve*
- *La pose d'une pompe à chaleur : 2475, Route du Bois de Chêne*
- *Le remplacement de volets : 538, Route de Trève Fontoin*

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction

- *La construction d'une maison individuelle : 101 Rue Mont Saint Guibert*
- ***Voirie et domaine public, travaux et sécurité :***

M. Michel MORIN commente les photos des divers travaux réalisés :

- remplacement canalisations
- Installation des toilettes sèches
- Travaux antenne relais « Molandry » :

9 - Informations diverses :

9-1 : FOODTRUCK : Une demande d'autorisation d'emplacement pour un foodtruck est faite pour l'occupation de la place Thomas Descôtes par une administrée démarrant une nouvelle activité. Elle propose des plats du jour, salades et autres snaking le mercredi midi (de 11h à 13h30).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette installation, une redevance de 10€ par jour de présence lui sera réclamée.

9-2- : Coworking : M. Bétant informe le Conseil d'une demande de deux personnes souhaitant créer un espace « Coworking ». Dans un premier temps un questionnaire sera distribué afin de connaître les attentes dans ce domaine. Puis dans un deuxième temps une demande sera faite pour un local.

9-3 : Gym à COGNYP : Mme Séverine LAFARGE, Présidente, adresse ses remerciements au nom de l'association pour le prêt des salles. Elle informe le Conseil que la demande de mise à disposition de salles pour la prochaine rentrée 2023 a été faite. Elle comprend également la mise à disposition de la salle des fêtes car le nombre d'adhérents est en progression et que pour certains cours les autres salles sont exigües. L'association est d'accord pour verser une participation pour le chauffage et le ménage si cela s'avérait nécessaire.

9-4 : Motion de soutien aux maires et aux élus des communes : M. le Maire donne lecture de la motion de soutien adopté par la CAVBS. Les élus de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône :

- Affirment leur soutien aux maires et élus municipaux dont l'engagement mérite d'être mieux reconnu
- Demandent à l'Etat de prendre des mesures fortes en termes de prévention, d'alerte et de suivi des plaintes, et de sanction afin de mieux protéger les élus locaux dans l'exercice de leur mandat,

- Demandent à l'Etat et au Parlement d'alléger et de simplifier les normes pesant sur les collectivités territoriales et leurs élus,
- Demandent à l'Etat et au Parlement de donner aux élus locaux la liberté e les moyens d'agir dans le cadre d'une véritable décentralisation

9-5 : Activation de la veille saisonnière « Vagues de chaleur » du 1^{er} Juin au 15 septembre 2023

Elle doit permettre de préparer, d'anticiper et de gérer une situation de canicule. Les personnes vulnérables, âgées ou handicapées isolées peuvent bénéficier d'un appui en s'inscrivant sur le registre nominatif communal.

Cette information sera rajoutée dans le prochain « Fils Infos », sur le site Internet de la commune ainsi que sur « Panneau Pocket ».

9-6 : Station d'épuration de Lacenas :

L'inauguration de la nouvelle station de Lacenas a eu lieu le 2 Juin dernier. Le principe de fonctionnement choix technologique permet d'atteindre un traitement très performant notamment sur la pollution organique et azotée. M. le Maire indique que ce système de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux a été choisi comme thème pour Cogny à l'occasion des prochaines journées de l'environnement qui se dérouleront en septembre.

La séance est levée à 22h00

PROCHAINES REUNIONS : MARDI 18 JUILLET A 19H30, MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 A 20H, MARDI 10 OCTOBRE A 19H30, MARDI 7 NOVEMBRE A 19H30 ET MARDI 12 DECEMBRE A 19H30

